

**LES DÉNOMINATIONS DE L'AUTRE DANS LA TUNISIE
COLONIALE : DE L'ACTUALISATION DISCURSIVE À LA RE-
CATÉGORISATION DU MONDE**

Ammar AZOUZI
Université de Kairouan, Tunisie

Résumé: *Dans le cadre du discours, la catégorisation peut être menée dans une perspective autre que celle de la linguistique qui a largement consacré la notion.*

Dans cette perspective, la catégorisation dans le discours colonial et anticolonial produit en langue française sous le régime dit du "Protectorat" est d'ordre politique, social et culturel. Les différentes communautés en présence sur le sol de la Tunisie coloniale sont ainsi catégorisées et re-catégorisées, en fonction de leurs origines communautaires, de leurs prises de position politique et de leurs classes sociales.

La catégorisation et la re-catégorisation sociopolitique dans le cadre du discours véhicule les points de vue du sujet du discours comme elle répond d'une manière ou d'une autre à d'autres catégorisations dans d'autres discours adverses.

Mots-clés: *actualisation, catégorisation, re-catégorisation, discours, analyse du discours.*

"La catégorisation est pour l'être humain un processus essentiel, qui fonde toutes ses opérations perceptives, mentales ou langagières. Or ce processus pose la question suivante : sur quelle(s) base(s) range-t-on tel ou tel objet dans telle ou telle catégorie ? Quels sont les critères qui président à ces regroupements ?" Catherine KERBRAT-ORECCHIONI

Introduction

Tous les locuteurs des discours de langue française en Tunisie s'accordent à faire de la Tunisie coloniale un pays multiethnique. Les différents discours mettent en scène cette réalité que les dénominations ethniques, confessionnelles et politiques produisent. Les catégorisations et les sous-catégorisations introduites plaident pour une société multiethnique d'autant plus que souvent il y a une volonté de la part du locuteur à sous-catégoriser et re-catégoriser les groupes existants en fonction des visées et des représentations du locuteur et de son appartenance, ethnique, confessionnelle ou politique.

C'est ainsi que l'instauration du régime du Protectorat et le discours produit sous l'emprise du contexte conflictuel qui y préside opèrent une première catégorisation opposant les populations autochtones désignées par la nomination controversée *les indigènes* à la communauté nouvellement installée dans le pays, les Français de Tunisie. Or, la réalité sociale s'avère beaucoup plus complexe et la praxis

linguistique, appelée à la rescousse du projet colonial, doit produire les nominations qui s'adaptent au contexte politique, social et culturel en perpétuelle mutation. C'est ainsi que la dénomination *les Français de Tunisie* introduit une re-catégorisation des habitants du pays par l'actualisation toponymique *de Tunisie*.

Nous essaierons dans le cadre de cette étude de répondre aux interrogations suivantes :

Quelles nominations sont produites pour désigner et catégoriser les individus et les groupes humains en contact vivant sur le sol de la Régence de Tunis sous le régime du Protectorat français ?

Quels sens ces mêmes nominations produisent-elles et quels positionnements chacune d'elles véhicule ?

Les nominations *la population tunisienne* et *la population entière*, par exemple, ne réfèrent pas à la même réalité sociale. La première réfère aux vrais habitants de la Régence, en l'occurrence les *arabo-musulmans* et *les juifs*, alors que la seconde réfère à l'ensemble des habitants, y compris les Français nouvellement installés dans le pays et les minorités européennes.

La nomination *la population tunisienne* est générique. Elle exprime la volonté du locuteur français à faire de la Tunisie un pays où vit une société arabo-musulmane sous l'autorité d'une administration coloniale.

L'actualisation de la nomination en langue et en discours lui confère un sens particulier qui trouve sa justification dans le contexte colonial, dans le discours produit et dans le positionnement de celui qui nomme à l'égard de ce qu'il nomme.

L'appartenance religieuse, politique ou ethnique constitue un enjeu dont le locuteur se sert pour catégoriser la population vivant sur le sol de la Régence de Tunis, et la sous-catégoriser en communautés et groupes humains.

Le caractère multiethnique des habitants de la Régence de Tunis et leur sous-catégorisation en juifs et musulmans amène les locuteurs à opérer un réglage de sens de la nomination en recourant à la détermination confessionnelle, nominale ou adjectivale.

L'actualisation et la catégorisation de la langue au discours

Il est convenu que l'actualisation et la catégorisation sont des moyens qui font partie de la langue. Il s'agit d'éléments dont dispose le locuteur pour opérer une actualisation et une catégorisation du monde, êtres et objets. L'opération est linguistique et fait passer les noms de la langue en discours.

"L'actualisation est l'opération par laquelle un morphème de la langue passe dans le discours. Cette opération, liée au phénomène général de l'énonciation, s'accompagne de la référénciation : l'élément linguistique qui, en langue, n'a pas de référent, s'en voit affecter un dans le discours...¹".

Si nous nous tenions à une terminologie guillaumienne nous dirions que

¹ M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche : *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, 1986.

l'actualisation fait passer le signe linguistique du plan de puissance au plan d'effet. Comme l'actualisation, la catégorisation est mentale. Elle permet de saisir le réel dans sa toute complexité : "Cette opération mentale, qui consiste à ranger ensemble des « choses » différentes, se retrouve dans toutes nos activités de pensée, de perception, de parole, dans nos actions aussi¹."

D'un point de vue linguistique, la catégorisation qui, faudrait-il le souligner, est étroitement liée au cognitivisme "n'est pas sans corrélation avec la perspective cognitive, notamment dans les sémantiques construites autour de la problématique du prototype et du stéréotype. Mais elle est traitée principalement par deux ordres de questions connexes : d'une part, celles qui touchent aux catégories morphosyntaxiques des items lexicaux, autrement dit au mode d'expression linguistique du contenu des constituants de l'énoncé (nominalité, verbalité, adjectivité, etc.), ainsi qu'aux fréquents déplacements catégoriels de ces items lexicaux...²"

Nous soutenons que dans l'un et l'autre cas, actualisation et catégorisation dépendent également de la situation d'énonciation, de la vision du locuteur et de celle que celui-ci suppose ou souhaite voir chez son interlocuteur.

Quel est l'impact de l'actualisation et de la catégorisation dans le discours de langue française de la Tunisie coloniale ?

Catégorisations et sous-catégorisations des habitants de la Régence de Tunis

La catégorisation des habitants de la régence de Tunis a certes évolué sous le régime du Protectorat français. Lors des moments de crise, les locuteurs français recourent souvent à des catégorisations et des sous-catégorisations intéressantes quand il nous faut les étudier d'un point de vue linguistique. Quand ils optent pour une sous-catégorisation dans un paradigme que la langue leur offre, ils créent un schisme au sein même de la population autochtone. Référent aux musulmans c'est exclure les Juifs et référent aux Israélites c'est exclure les musulmans, d'autant plus que les revendications et les intérêts d'une communauté ne sont pas ceux de l'autre. Il s'agit de communautés que tout oppose.

Qui sont les habitants de la Régence de Tunis et quelles nominations y réfèrent et quelles catégorisations introduisent-elles ? Quelles actualisations sont usitées et quel sens produisent-elles ?

Nous chercherons réponse à nos interrogations dans un corpus composé de discours de langue française de la Tunisie coloniale.

3. Nominations des individus et des groupes humains

Tous les locuteurs des discours de langue française en Tunisie s'accordent à faire de la régence de Tunis sous le régime du Protectorat français un pays multiethnique. Les différents discours mettent en scène cette réalité que les nominations ethniques, confessionnelles et politiques produisent. Les

¹ G. Kleiber : *La sémantique du prototype, catégories et sens lexical*, puf, 1990.

² Franck Neveu : *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

catégorisations et les sous-catégorisations introduites plaident pour une société multiethnique d'autant plus que souvent il y a une volonté de la part du locuteur à sous-catégoriser les groupes existants pour des raisons qui ne sont pas les mêmes pour tous les locuteurs.

L'instauration du régime du Protectorat et le discours produit sous l'emprise du contexte conflictuel qui y préside opèrent une première catégorisation opposant les populations autochtones désignées par la nomination controversée *les indigènes* à la communauté nouvellement installée dans le pays et qui cherche à profiter du système, occuper les postes administratifs les plus importants, s'appropriier les terres les plus fertiles et devenir maîtresse de la société autochtone. Or, la réalité sociale s'avéra beaucoup plus complexe et la praxis linguistique, appelée à la rescousse du projet colonial, dut produire les nominations qui s'adaptent au contexte politique, social et culturel en perpétuelle mutation.

Quelles nominations sont produites pour désigner et catégoriser les individus et les groupes humains en contact vivant sur le sol de la régence de Tunis sous le régime du Protectorat français ?

Quels sens et quels programmes de sens ces nominations produisent-elles ? Quels positionnements chacune d'elles véhicule ?

3. 1. Une société multiethnique

Si dans le Traité du Bardo et la Convention de la Marsa, la désignation des habitants de la régence de Tunis est quasi absente, l'indicible s'inscrit dans le projet colonial du discours pour qui ceux-ci n'ont aucune présence devant les décisions du monarque, un souverain pontife, que ni les Français ni les autochtones ne contestent.

La première désignation des habitants de la Régence de Tunis est produite dans la lettre de Paul Cambon à son supérieur hiérarchique, Le Ministre des affaires étrangères français. La dénomination *les populations* produit le sens d'une société multiethnique. Ainsi, la France aura affaire non pas à une population, mais à plusieurs. En parallèle avec cette nomination, il est toujours question des "tribus guerrières" de l'intérieur du pays et *des gens qui étaient dissidents il y a six mois* et qui ne le sont plus. Les nominations des Autres que sont les autochtones, constituant pour le moment une unité, servent à argumenter en faveur du régime politique que la France instaure dans la Régence, un Protectorat et non une colonisation. La désignation *ces gens-là* exprime aussi bien la distance qui sépare ceux qui sont désignés de celui qui les désigne que celle qui sépare les Français en général des habitants de la Régence. Elle véhicule aussi une représentation dévalorisante et méprisante que le locuteur se fait de ceux qu'il nomme par opposition à celle de soi et de sa communauté d'origine, en l'occurrence la communauté française.

Il a suffi de quelque temps pour que les tribus guerrières deviennent de fidèles serviteurs, grâce au régime du Protectorat et aux opportunités qui se dessinent pour eux.

Je viens de traverser les régions les plus éloignées, les territoires habités par les tribus les plus guerrières, j'ai voyagé avec des gens qui étaient encore dissidents il y a six mois. J'ai trouvé partout un sérieux désir de s'accorder avec nous, de maintenir la paix sur la frontière tripolitaine, de faire même la police pour notre compte. Pour nous entendre avec ces gens-là et les tenir en main il suffit de leur concéder quelques avantages, de leur laisser une certaine liberté d'allure et de nous abstenir absolument de ces ingérences et ces tracasseries dont les populations indigènes sont l'objet en Algérie. [I. 1. 3.]

Les nominations produites véhiculent le point de vue de celui qui les utilise à l'égard des habitants de la Régence, vivant en tribus dont les unes sont plus guerrières que les autres mais elles sont toutes guerrières. Cependant, ceux qui étaient récalcitrants il y a quelque temps sont prêts à s'entendre avec l'administration du Protectorat à condition que le régime adopté ne soit pas une colonisation comme c'est le cas dans l'Algérie voisine. Les nominations de l'Autre sont utilisées par le sujet du discours pour argumenter en faveur du régime politique qu'il aime voir instaurer dans la régence de Tunis.

3. 1. 1. Des populations appelées à vivre ensemble

Les nominations *la population tunisienne* et *la population entière* ne réfèrent pas certes à la même réalité sociale. La première réfère aux vrais habitants de la régence, en l'occurrence les arabo-musulmans et les juifs, alors que la seconde réfère à l'ensemble des habitants, y compris les Français nouvellement installés dans le pays et les minorités européennes.

La nomination *la population tunisienne* est générique. Elle exprime la volonté du locuteur français à faire de la Tunisie un pays où vit une société arabo-musulmane sous l'autorité d'une administration coloniale.

Le communiqué résidentiel promet également d'examiner « les vœux légitimes de la population tunisienne ». [II. 1. 2.]

Bien que la nomination fasse partie du discours rapporté, celui de la Résidence générale, en la reproduisant telle quelle, *La Dépêche Tunisienne*, journal officiel de la Résidence, prend position à l'égard des propos rapportés en y adhérant et à l'égard du référent de la nomination.

L'actualisation de la nomination en discours et par la syntaxe –l'article et la détermination adjectivale ou nominale- lui confèrent un sens particulier qui trouve sa justification dans le contexte colonial, dans le discours produit et dans le

positionnement de celui qui nomme à l'égard de ce qu'il nomme.

La nomination est synonyme de *population autochtone* ou de *Tunisiens* d'autant plus que les deux nominations sont employées dans la même séquence.

D'autre part, aucune réforme ne pouvant être utilement entreprise sans un retour au calme et à un apaisement des esprits, M. Mendès-France a tenu à prévenir les Tunisiens –et cette mise en garde s'adressait beaucoup plus aux agitateurs professionnels qu'à la population- que si de nouveaux attentats étaient commis, des mesures draconiennes seraient prises pour y mettre un terme définitif. [II. 1. 1. 3.]

Le Parti Socialiste affirme que les récents événements ne modifient en rien sa position à l'égard de la population tunisienne. Plus que jamais, il réclame pour elle les réformes légitimes auxquelles elle a droit dans le cadre du Protectorat. [I. 1. 4.]

Parler de la population entière c'est exprimer un point de vue sur cette population à laquelle le locuteur recommande de "se grouper derrière le Parti Socialiste".

Il [le Parti Socialiste] invite la population entière à se grouper derrière le Parti Socialiste pour faciliter cette tâche d'apaisement et de réconciliation. [I. 1. 4.]

Cependant la nomination *la population entière* produit un sens particulier puisqu'elle s'inscrit dans le sillage du projet colonial consistant à faire de la Régence une terre où vivent différentes communautés sous le régime du protectorat.

Nous pouvons y voir aussi l'expression d'un point de vue partisan, celui du parti socialiste, dans le cadre d'une internationale d'où les frontières entre les pays et les régions seraient bannies et les classes sociales limitées aux seules classes de dominants et de dominés.

Dans cette perspective, les discours produits par des locuteurs français sur la Tunisie multiplient les nominations englobantes qui insistent sur le caractère multiethnique des *populations tunisiennes* d'une part et sur les droits de chaque communauté à vivre et à participer à la vie politique, économique et sociale sur le sol de la Régence. La nomination *tous les habitants du pays*, sans exclusion ni pour les uns ni pour les autres produit le sens recherché par le locuteur et réfère ainsi à cette population multiethnique dont les composantes sont appelées à vivre dans l'entente et la concorde sous l'égide du régime du protectorat.

Il ne s'agit pas seulement de défendre les situations qu'ils [Les Français de Tunisie] se sont acquises. En vérité, ils doivent continuer, eux, leurs fils et les fils de leurs fils, une tâche qui répond à l'intérêt du pays et de tous ses habitants. [I. 1. 6.]

D'ailleurs, cette réalité n'est pas appelée à changer –en discours et dans les nominations- même pendant qu'hommes politiques et techniciens préparent

l'autonomie interne de la Tunisie. L'article cinquième de la Convention de 1955 réfère à *tous ceux qui vivent sur le territoire de la Tunisie*, reconnaissant le caractère multiethnique de la société tunisienne dans les perspectives d'un pays indépendant et donnant droit à tous d'y vivre.

La Tunisie reconnaît à tous ceux qui vivent sur son territoire la jouissance des droits et des garanties de la personne énoncés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. [I. 1. 8.]

Cette dernière nomination, comme toutes les autres nominations aussi bien de Soi que des Autres, est dialogique. Destinée aux Français de Tunisie qui désirent continuer à vivre dans le pays, elle les conforte dans leur statut de citoyens français vivant en Tunisie et leur garantit les droits dont ils jouissaient sous le Protectorat.

Destinée aux Nationalistes tunisiens et aux nouveaux responsables dans le pays, la nomination leur signifie la présence d'une colonie française, à côté d'autres minorités, qui continuent toutes à vivre sur le sol du pays indépendant. Le nouveau gouvernement doit aussi leur garantir leurs droits.

La nomination trouve sens dans le discours qui la produit ou la reproduit et dans le message adressé aussi bien aux Français de Tunisie qu'aux futurs responsables dans le jeune État.

Les Nationalistes et sous la prégnance du discours et de la culture coloniaux recourent eux aussi à la même nomination. Cependant, le sens produit n'est pas le même que celui produit dans les discours des Français de Tunisie ou des Juifs tunisiens. Le locuteur reproduit le sens de la nomination relatif à l'ancrage du pays et de la région dans l'histoire lointaine mais pour dire que les civilisations qui y sont passés ont eu toutes le même sort ; leur disparition. Par syllogisme, il conclut que la domination française, comme toutes celles qui l'ont précédé, finira par disparaître elle aussi.

3. 2. Les autochtones

Qui sont-ils ? Comment sont-ils nommés dans les différents discours et par les différents locuteurs ?

Le discours de langue française en Tunisie est produit sous l'emprise d'un contexte conflictuel opposant les autochtones, les arabo-musulmans et les juifs, au Gouvernement du Protectorat. Tous les locuteurs sont ainsi appelés dans leurs discours respectifs à communiquer avec les autres locuteurs pour leur disputer les nominalisations qu'ils utilisent ou à la rigueur le sens que ces nominations produisent. Cette réalité impose aux différents locuteurs de recourir à des nominations ethniques, politiques ou confessionnelles pour se désigner et pour désigner les autres. L'appartenance religieuse, politique ou ethnique constitue un enjeu dont le locuteur se sert pour catégoriser la population vivant sur le sol de la

Régence de Tunis, et la sous-catégoriser en communautés et groupes humains. Chaque communauté cherche à s'approprier le pays par un recours constant aux nominations collectives et à l'histoire, aussi lointaine qu'elle soit.

Les premiers discours des locuteurs français sur la Tunisie produisent des nominations exubérantes des instances politiques françaises et beylicales évacuant celles qui réfèrent aux habitants de la Régence de Tunis. Nous pouvons pourtant dire que leur désignation se fait par ricochet. Les nominations du Bey évoquent d'une manière sous-jacente les sujets du monarque. La nature du pouvoir politique –une monarchie absolue- fait que les sujets n'aient pas à se prononcer sur les décisions que le monarque prend. Cependant, le premier discours officiel français sur la Tunisie, en l'occurrence le Traité du Bardo de 1881, véhicule une référencement à une partie des habitants de la Régence en désignant les tribus des frontières tuniso-algériennes. Celles-ci sont responsables des désordres que la région a connus et qui sont à l'origine de l'intervention militaire française.

Voulant empêcher à jamais le renouvellement des désordres qui se sont produits récemment sur les frontières des deux États et sur le littoral de la Tunisie, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une convention à cette fin, dans l'intérêt des deux hautes parties contractantes. [I. 1. 1.]

Pour le locuteur français, la désignation des responsables des désordres rend légitime l'intervention militaire française. Destiné au Bey, le discours lui fait savoir qu'en l'absence de son autorité sur la région la France se charge d'y rétablir l'ordre.

La même désignation exprime le positionnement du locuteur français à l'égard de ceux qu'il désigne – un discours officiel produit par le Gouvernement français-. Le locuteur caractérise ainsi les habitants de la Régence, ou à la rigueur la majorité d'entre eux, de gens insoumis et indisciplinés auxquels il faut apprendre l'ordre et le respect de l'autorité. Une responsabilité qui incombe à la puissance coloniale ; à la France et à sa mission civilisatrice dans le pays.

3. 2. 1. Les indigènes

Parmi les premières nominations les plus répandues et les plus utilisées pour désigner les autochtones de la Régence de Tunis sous le régime du Protectorat français figure la nomination *les indigènes*. Paradoxalement, la nomination ne figure nullement dans les discours des acteurs politiques français sur la Tunisie. En n'y recourant pas, ceux-ci expriment leur volonté de faire de la Régence un pays où vivent des populations diverses d'autant plus que la nomination produit un sens lié à la colonisation, opposant les autochtones aux colons, ce que récusent les discours en question qui ont substitué la nomination *le Protectorat* à celle de colonisation.

Cependant, la nomination est largement utilisée dans les discours de presse et les discours littéraires des locuteurs français mais aussi nationalistes et juifs tunisiens. Dans les tout premiers discours, la nomination véhicule la connotation péjorative que produit la référence à l'indigénat opposé à l'étranger –le conquistador- venant apporter la civilisation et la culture aux *indigènes* barbares, non civilisés et assassins.

On parle de vingt Italiens tués et de trente Arabes, car les indigènes ont même pénétré dans les maisons italiennes, égorgeant tous ceux qui leur tombent sous la main. [II. 1. 2.]

Désignant à l'origine une personne originaire du pays où elle vit, la nomination *indigène* (s) est souvent utilisée dans son sens péjoratif, souvent insultant. D'ailleurs, c'est à cause de cette connotation péjorative qu'elle ne tardera pas à être contestée par les Nationalistes tunisiens. Dans le discours de langue française en Tunisie, si le sens de la nomination est le même, désignant toute "*personne appartenant à une population établie dans un pays antérieurement à la colonisation*"¹, ce sont les péjorations qu'elle produit que les locuteurs disputent. L'actualisation de la nomination en discours lui confère les péjorations qu'elle produit dans une dichotomie qui oppose les indigènes aux Français, composantes de la nouvelle réalité sociale dans le pays.

D'après ce qui nous a été dit la manifestation en question a pour but de faire comprendre à la compagnie que les musulmans désertent ses véhicules tant que le personnel ne sera pas entièrement composé de Français et d'Indigènes. [II. 1. 1.]

Le caractère multiethnique des habitants de la Régence de Tunis et leur sous-catégorisation en juifs et musulmans amène les locuteurs à opérer un réglage de sens de la nomination en recourant à la détermination confessionnelle, nominale ou adjectivale.

M. Zaouch, au sein du Conseil, avait pris parti pour ses coreligionnaires au sujet de l'immatriculation du fameux cimetière du Djellaz, mettant en jeu la question des fondations religieuses. M. Zaouch, appuyé par tous ses collègues indigènes.

[...]

Dans les souks tout est désert. Les indigènes musulmans parcourent le quartier israélite ordonnant, avec menaces de tout briser, la fermeture de toutes les maisons. [II. 1. 2.]

La nomination *ses collègues indigènes* –ceux de Abdeljelil Zaouch- réfère aux membres de la conférence consultative. Or la nomination exprime la position du locuteur –un journaliste de *La Tunisie Française* - à l'égard de ces mêmes membres et de l'esprit qui y préside.

¹ Le Grand Robert Electronique, 2001

La conférence a été créée par le Gouvernement du Protectorat dans le cadre de sa politique d'association. Cette politique est rejetée par les prépondérants français dont le journal est l'organe et le porte-parole.

La nomination est doublement dialogique. Destinée au Gouvernement du Protectorat, elle exprime le point de vue du locuteur à l'égard de la politique menée par l'administration du Protectorat. Destinée aux autochtones, elle leur signifie le même positionnement à leur égard avec le programme de sens de la nomination dans tout discours colonial en général, le discours colonial français en particulier.

Cependant, la nomination *les indigènes* n'est pas la seule à être utilisée par les locuteurs français dans leurs discours sur la Tunisie. Souvent, la nomination est synonyme de *Musulmans, Arabes, Protégés, Compatriotes, assassins...* multipliant ainsi les représentations que les locuteurs français se font et produisent à l'intention des autres, des autochtones, en l'occurrence les indigènes arabo-musulmans.

La semaine sanglante ou la moisson que la politique d'association a fait lever les Européens victimes des indigènes et du Gouvernement.

[...]

Après trente ans de protectorat on a vu des milliers d'indigènes se ruer sur les agents de police français et sans armes les lapider et les égorger.

[...]

Comment appeler autrement l'antinomie qui existe entre les déclarations pompeuses qu'il a souvent multipliées, de respecter les mœurs et la religion des indigènes et la tentative de mainmise par la municipalité Curtelin sur le plus grand cimetière de Tunis, le seul en tous cas qui reste actuellement aux musulmans ?

[...]

Constatons seulement que si les musulmans s'étaient bornés à une protestation calme, ils auraient eu le bon droit de leur côté.

[...]

Il était réservé au proconsulat de M. Alapetite que le mortel affront de ne pouvoir défendre efficacement des sujets étrangers contre le fanatisme de nos protégés nous fût infligé.

[...]

Honte au dehors aux yeux de l'Étranger, de l'Italie ou de la Norvège par exemple, dont des nationaux tombèrent sous le poignard ou la balle des assassins ; honte au-dedans pour la colonie française qui pleure ses compatriotes lâchement tués, et qui a subi la suprême humiliation de leurs obsèques clandestines. [II. 1. 2. 2.]

Recourir à la nomination *les indigènes* dans le discours des locuteurs français c'est opter pour une nomination qui véhicule le positionnement du locuteur à l'égard du référent. Ce positionnement est dicté par une représentation dévalorisante manifeste de l'indigène et une autre sous-jacente du colonisateur. La nomination produit le programme de sens qu'elle a, le rapport colonisé- colonisateur ; barbare-civilisé. D'ailleurs les verbes *lapider* et *égorger* confirment le caractère sanguinaire de la race que constituent les autochtones arabo-musulmans.

La représentation de l'indigène, référant aux autochtones dans la Régence de

Tunis, désigne souvent les arabo-musulmans s'opposant à la colonisation. Le stéréotype lié à la nomination est actualisé en discours, du moment que la nomination est de par son cotexte indubitablement dévalorisante.

Le dialogue qui suit –entre le docteur Mora et l'entrepreneur Carrera- extrait du roman de Charles Géniaux, retient le programme de sens de la nomination qui oppose indigène à colons, autochtones aux français.

L'entrepreneur était arrivé avec le docteur Mora. Ils avaient trouvé, assis sur l'entablement de marbre blanc qui couvrait à la base des murs céramiqués, l'architecte, sa sœur et Chadli- Abdnoun.

- *Je ne sais quel plaisir, M. et Mlle Helléan éprouvent à fréquenter cet Arabe, chuchote Antonio au docteur. C'est une manie des Français nouvellement débarqués de promener avec eux **une chéchia** et **un burnous**.*

- *Mais il est gentil, cet Abdnoun, répond Mora.*

- *Oh ! gentil ! **autant qu'un indigène peut l'être**. [III. 1. p. 150]*

Cependant, la réalité étant ce qu'elle est, il arrive que la nomination englobe tous les autochtones, aussi bien les arabo-musulmans que les Juifs. L'opposition est toujours de mise, il y a d'un côté la civilisation que représentent l'occidental en général et le Français en particulier, la barbarie de l'autre. Il y a toutefois risque de contamination due au contact permanent entre les uns et les autres.

*L'ingénieur soutient sa marche défaillante et Raymond, frêle et sensible, suit. A cette seconde l'Israélite craint que la fureur ne laisse une trace indélébile dans l'esprit de Henri. Ce Français, victime du pays, ne se réveillera-t-il arabophone et antisémite, afin de faire payer **aux indigènes de la régence** ce crime de quelques-uns ? [III. 1. p. 306]*

Malgré les péjorations que véhicule la nomination les indigènes, les Nationalistes et les Juifs tunisiens y recourent pour désigner les autochtones de la Régence. Or, pour ces derniers la nomination ne produit pas le même sens que celui qu'elle produit dans le discours des locuteurs français sur la Tunisie. Quels sont ces programmes de sens ? Pourquoi recourir à la même nomination alors ?

Dans les premiers discours politiques des Nationalistes, la nomination *les indigènes* est utilisée comme synonyme de *autochtones*. Employé comme nom ou comme adjectif, le praxème produit le même sens référant aux vrais habitants du pays, par opposition aux Étrangers.

*Enseignement professionnel, commercial et agricole largement donné **aux indigènes** ; formation et protection efficace de la main-d'œuvre tunisienne ; relèvement des industries locales par des mesures douanières et autres ; enfin conservation de **la propriété indigène** ; voilà, M. le Résident Général, à notre humble avis, autant de moyens propres à atténuer, sinon à conjurer, la crise économique qui sévit actuellement dans la société musulmane. [I. 2. 1.]*

Le discours de presse des Nationalistes tunisiens recourt à la même nomination avec le sens de autochtones. Nous ne pouvons pas exclure l'influence du discours

colonial sur le choix de la nomination. Si les Nationalistes reprennent la même nomination, c'est avec un programme de sens particulier. La nomination ne véhicule pas les péjorations qu'elle produit dans le discours colonial.

*En outre, le Gouvernement du Protectorat devra faciliter **aux indigènes** l'accès à l'enseignement secondaire et encourager l'élite à aborder l'enseignement supérieur. **La société tunisienne** pourra alors produire des hommes capables de prendre une large part à l'administration de leur pays. [II. 2. 1. 1.]*

Le recours à la nomination *la société tunisienne* dans la même séquence fait des deux nominations des synonymes. La nomination est aussi synonyme de compatriotes, de musulmans, de Tunisiens...

*La question de l'enseignement est à l'ordre du jour. **Les indigènes** en font aujourd'hui le pivot de leurs revendications. [II. 2. 1. 2.]*

Signalons aussi un emploi particulier de la nomination *les indigènes*, dans le discours de presse des Nationalistes. Le 10 décembre 1908, Adeljelil Zaouch y apporte un réglage de sens. Elle ne réfère plus à tous les autochtones –Juifs et Musulmans- mais aux seuls musulmans qui, sous la prégnance de l'idéologie coloniale, aspirent à faire partie, un jour, de la grande famille française, par la culture et l'instruction françaises. .

Alors, en effet, que les Israélites, les étrangers eux-mêmes font donner à leurs enfants un enseignement français, comment les musulmans, qui, en versant leur sang sur les champs de bataille au Maroc, sont, quoi qu'on en dise, entrés dans la grande famille française, pourraient-ils se contenter d'un enseignement purement arabe ?

*Sans doute, une instruction française ne saurait nous conférer d'emblée l'égalité de droit avec l'élément protecteur. Mais nous comptons que le jour où **les indigènes**, plus instruits, auront acquis une mentalité française et auront par surcroît donné à la France des preuves indiscutables de leur loyalisme, nous verrons peu à peu tomber les barrières séparant **les deux races**, que les Tunisiens, en un mot, ne seront pas traités par la République autrement que les Normands, les Bretons ou les Corses ! [I. 2. 1. 2.]*

Cependant, la nomination ne sera plus utilisée systématiquement dans les discours ultérieurs. Le non recours à cette nomination est la conséquence d'une prise de conscience des péjorations que celle-ci véhicule dans le discours colonial et l'émergence de la nomination *le peuple tunisien* –en concomitance avec la nomination la plus usitée *les Tunisiens*.

Précisons toutefois que nous avons relevé un emploi de la nomination *les indigènes* dans un article du journal *L'Étendard Tunisien* du 8 mars 1929 mais figurant dans une séquence rapportée. Bien qu'il s'agisse d'un discours rapporté, le locuteur ne prend aucunement ses distances, ni du discours qu'il rapporte, ni de la nomination employée.

S'adressant à M. le Président de la République, M. Alapetite, alors Résident Général, s'exprimait ainsi :

" [...]

*Si nous poursuivons une conversion **des indigènes**, c'est une conversion purement économique.*

[...]

*Nous ne voulons pas que le progrès général ait pour rançon la défaite des faibles. La politique qui annulait **l'indigène** et qui le refoulait n'est qu'un legs du passé. [II. 2. 2. 1.]*

Quel programme de sens et quels positionnements la nomination *les indigènes* véhicule dans les discours des Juifs tunisiens ?

Le sens de la nomination *les indigènes* dans les discours des Juifs tunisiens croise parfois celui que la nomination a dans les discours nationalistes, parfois celui qu'elle a dans les discours des locuteurs français sur la Tunisie. Les premiers journaux de la communauté juive catégorisent les habitants de la Régence de Tunis sous le Protectorat français en trois catégories que constituent les trois composantes des habitants : les Français, les indigènes et les Étrangers.

*Le seul vœu qu'à l'occasion de la visite présidentielle, ils [les Israélites tunisiens] aient à exprimer, c'est que, pour le plus grand bien de tous, **Français, indigènes, et Étrangers**, la France se décide à élever les institutions locales au niveau des progrès qui ont été jusqu'ici accomplis grâce justement à son impulsion et à son action bienfaisante. [Le Défenseur, 16 avril 1911]*

Ne considérant pas les Français comme des Étrangers, le locuteur exprime un point de vue sur les communautés vivant sur le sol de la Régence de Tunis. En ce qui concerne la nomination *les indigènes*, elle réfère ici à l'ensemble des habitants que sont les arabo-musulmans et les juifs, sans distinction.

Par ailleurs, la nomination peut avoir un sens toujours réunissant juifs et musulmans mais pour les opposer aux autres communautés qu'ils côtoient. La nomination *les indigènes* est ici synonyme des habitants non européens de la Régence.

MM. Blanc et Bériel

*les organisateurs du meeting du Palmarium où dix mille arabes ont été mobilisés, par ordre, pour venir protester contre le vote de la Conférence Consultative en faveur de l'extension de la juridiction française, disent aujourd'hui que M. Bouge a eu tort de permettre **aux indigènes** l'entrée du palmarium. [II. 4. 1. 2.]*

*Si nous avons eu, et nous continuons certainement à discuter avec des publicistes musulmans quelques points de nos revendications particulières qui semblent les intéresser, la bonne harmonie n'a pas été et ne sera pas troublée, malgré les agissements du Dar-El-Bey, entre Juifs et Arabes ; nous n'avons jamais failli à notre devoir vis-à-vis de **la masse indigène**. [II. 4. 1. 2.]*

Par le recours à la nomination *les indigènes* avec le programme de sens qui est sien, les locuteurs juifs tunisiens adoptent des positionnements qui les distinguent

aussi bien des locuteurs Français que des nationalistes tunisiens.

La nomination *les indigènes* catégorise certes les Juifs parmi les deux éléments constitutifs de l'indigénat, mais employée dans les discours contestataires des Juifs la nomination corrobore le point de vue des locuteurs sur la situation des Juifs, leur statut et leurs revendications.

Destinée aux Juifs, la nomination *les indigènes* est une nomination collective de Soi. Soi, comme individu et comme communauté, appartient à la masse indigène.

Cependant la nomination –utilisée conjointement avec d'autres nominations dont les Juifs et les Israélites- crée un schisme au sein de cette masse indigène composée de deux éléments –les Juifs et les musulmans-. Les Juifs sont ainsi appelés, par le biais de cette nomination à prendre conscience de cette réalité.

Destinée aux Nationalistes et à la population musulmane, la nomination véhicule les signes d'une identité juive qu'il ne faut pas confondre avec le reste de la population autochtone.

Destinée enfin aux Français en général, aux Gouvernements du Protectorat et de la Métropole, la même nomination attire l'attention sur la coexistence de deux communautés dans la masse des indigènes. Si l'indigénat a certains droits dont il peut profiter, l'administration coloniale est appelée à tenir compte de ce facteur. Les Juifs et les Musulmans sont indigènes, mais leurs intérêts et leurs revendications ne sont pas les mêmes.

Dans l'objectif d'étudier le sens de la nomination les indigènes quand on passe d'un discours à autre –discours variables de par leurs genres que de par les locuteurs qui les ont produits- nous avons interrogé la fiction littéraire, celle produite par Albert Memmi.

Quel sens et quelle représentation sont véhiculés par la nomination les indigènes dans *La Statue de Sel* ?

Le récit est écrit à la première personne du singulier, les références à la communauté et à l'ensemble des habitants de la Régence de Tunis sous le Protectorat produisent des nominations qui ne se distinguent pas de celles relevées dans les discours politiques, les discours et les écrits littéraires des autres locuteurs des discours de langue française de la Tunisie coloniale.

La nomination *les indigènes* ou *l'indigène* réfère aussi bien au locuteur qu'aux autres membres de la communauté. D'ailleurs, dans certaines séquences, une équivalence est établie entre le juif et l'indigène.

Appelez-vous Pierre ou Jean, et changeant d'habit vous changerez de statut apparent. Dans ce pays, Mirdakh est si obstinément révélateur, qu'il équivaut à clamer "je suis juif" et plus précisément "j'habite le ghetto", "je suis de statut indigène", "je suis de mœurs orientales", "je suis pauvre". Et j'avais appris à refuser ces quatre titres. [III. 3. p. 107-108]

Outre qu'ils caractérisent le locuteur, le statut et le nom *indigène* le distinguent des

autres et deviennent source de revendication. La revendication est certes individuelle mais le lien entre le locuteur et la communauté, malgré la tension qui le caractérise, demeure très étroit à tel point qu'il est toujours aisé de percevoir un fil conducteur entre l'individu et la communauté d'origine. L'expression de la différence parcourt le texte. L'opposition a pour cause essentielle la communauté d'origine. La nomination garde alors son programme de sens opposant les indigènes à la colonisation ou aux Étrangers que sont les colons et les membres des minorités européennes dans le pays.

Descendrais-je d'une tribu berbère que les Berbères ne me reconnaîtraient pas, car je suis juif et non musulman, citadin et non montagnard ; porterais-je le nom exact du peintre que les Italiens ne m'accueilleraient pas, car je suis africain et non européen. Toujours je me retrouverai Alexandre Mordekhaï, Alexandre Benilouche, indigène dans un pays de colonisation, juif dans un univers antisémite, Africain dans un monde où triomphe l'Europe. [III. 3. p. 109]

Le recours à la nomination composée des deux praxèmes –juif d'un côté et indigène de l'autre- exprime le désarroi du locuteur face à la condition sociale dans laquelle il se trouve, mais elle véhicule aussi le point de vue du locuteur sur le juif qu'il est et sur l'indigène. Les péjorations que la nomination produit dans le discours colonial sont reproduites dans la fiction littéraire.

Le lieutenant, de l'autre côté du comptoir, lisait à l'envers.

- Il faut préciser, s'il vous plaît. Pourquoi n'êtes-vous pas mobilisable ? Etranger, exempté, réformé...

- Etranger, dis-je... enfin pas exactement, juif indigène. [III. 3. p. 349-350]

Le double statut est synonyme d'une double exclusion. Pourquoi le recours à une nomination dont le locuteur est victime ? La réponse se trouve dans les revendications formulées par le narrateur locuteur, archétype du Juif tunisien. Rejetant l'Orient des origines, le locuteur est confronté à la dure épreuve du refus de l'Occident.

Catégorisations et sous-catégorisations des habitants de la Régence de Tunis

La catégorisation des habitants de la régence de Tunis a certes évolué sous le régime du Protectorat français. Nous constatons que des catégorisations véhiculées par les nominations sont produites sous l'emprise du contexte colonial et du discours à dire.

Lors des moments de crise, les locuteurs français recourent souvent à des catégorisations et des sous-catégorisations qui produisent du sens. Quand ils optent pour une sous-catégorisation parmi un paradigme que la langue leur offre, ils créent un schisme au sein même de la population autochtone. Référent aux musulmans c'est exclure les Juifs et référent aux Israélites c'est exclure les

musulmans, d'autant plus que les revendications et les intérêts d'une communauté ne sont pas ceux de l'autre. Il s'agit de communautés que tout oppose. Qui sont les habitants de la Régence de Tunis et quelles nominations y réfèrent et quelles catégorisations introduisent-elles ?

3. 3. Les nominations confessionnelles

Tous les locuteurs des discours de langue française en Tunisie recourent aux nominations confessionnelles pour catégoriser les habitants de la Régence de Tunis sous le Protectorat français. La catégorisation la plus répandue est celle qui crée un schisme basé sur la croyance religieuse des autochtones. Ainsi il y a d'un côté les musulmans et de l'autre les Juifs ou les Israélites. Rares sont par contre les nominations confessionnelles usitées pour désigner les Français et les communautés européennes vivant dans la Régence et qui sont chrétiens.

3. 3. 1. Les Musulmans

Les nominations qui réfèrent à la population tunisienne de confession musulmane sont nombreuses et de structures diverses. Outre le SN *le/les musulman (s)*, nous avons relevé les structures dans lesquelles c'est l'emploi adjectival qui produit du sens : SN+adj. ; *la population musulmane, les promeneurs musulmans, la clientèle musulmane, la population musulmane de Tunis...*

Dans les discours des locuteurs français sur la Tunisie, la nomination *les musulmans* et ses dérivés réfèrent à la population arabo-musulmane opposée à l'administration coloniale. La nomination prend un sens politique et contestataire.

Constatons seulement que si les musulmans s'étaient bornés à une protestation calme, ils auraient eu le bon droit de leur côté. [II. 1. 2. 2.]

3. 3. 2. Les coreligionnaires

La population autochtone, composée d'une communauté arabo-musulmane et d'une autre juive est souvent définie par ses appartenances religieuses. Recourir souvent à des nominations qui réfèrent à la croyance religieuse sans que cela soit de même pour les Français et les communautés européennes de la Régence c'est en faire une caractéristique de la population autochtone. La croyance religieuse est produite par les nominations qui réfèrent à l'Islam ou au Judaïsme et par la nomination *les coreligionnaires*.

M. Zaouch, au sein du Conseil, avait pris parti pour ses coreligionnaires au sujet de l'immatriculation du fameux cimetière du Djellaz, mettant en jeu la question des fondations religieuses. M. Zaouch, appuyé par tous ses collègues indigènes. [II. 1. 2. 1.]

Le programme de sens de la nomination est celui que donne le dictionnaire :

"Personne qui professe la même religion qu'une autre." [Le Petit Robert]. Dans le contexte colonial, la nomination utilisée essentiellement par les locuteurs dans leurs discours sur la Tunisie, la nomination est soumise à un réglage de sens. Elle exprime le point de vue du locuteur à l'égard de ceux qu'il désigne, en l'occurrence les musulmans. En effet, le recours à la nomination lui permet de démontrer que la société est encore sous l'emprise de la religion pour déterminer sa relation avec les autres. Il y a les coreligionnaires et ceux qui ne le sont pas. L'Occident et la France de par leur esprit rationnel ont dépassé le stade de la prédominance du facteur religieux dans la détermination de la relation entre les gens. Le locuteur recourt ainsi à la nomination pour dire son rejet et celui de sa communauté d'une catégorisation du genre. Il s'agit d'une nomination usitée par la communauté musulmane, y compris ses intellectuels.

Pour les Nationalistes tunisiens, le recours à des nominations confessionnelles référant à l'Islam constitue un programme d'action politique important. L'Islam fait partie de l'identité de l'autochtone arabo-musulman. Le premier article de la constitution de la Tunisie indépendante en sera la preuve¹.

3. 3. 3. Les Arabes

La nomination ethnique *les Arabes* et ses différents emplois syntaxiques comme nom ou comme adjectif réfèrent aux habitants arabo-musulmans de la Régence de Tunis excluant les Juifs et les communautés européennes. Outre son actualisation en discours, la nomination est à la fois variable que productrice de sens. En langue, les nominations *l'Arabe* –précédé de l'article extensif- ou *les Arabes* réfèrent aussi bien aux arabo-musulmans de la Régence qu'aux Arabes en général. Le discours produit le sens de la nomination qui réfère souvent aux Arabes habitants de la régence de Tunis mais la généralisation n'est pas à exclure du champ de la nomination.

Contrairement à ce qui a été dit, les Arabes n'ont nullement engagé les employés musulmans à désertir leur poste, et de fait tous ont rempli leurs fonctions hier après-midi sans qu'aucune défection ne se soit produite. [II. 1. 1. 1.]

La représentation –essentiellement péjorative de l'Arabe- préside souvent au recours à la nomination *les Arabes*, d'autant plus qu'elle entre en concurrence avec d'autres nominations –les musulmans, les indigènes, les autochtones- référant toutes à la même catégorie sociale, en l'occurrence les habitants de la régence de Tunis, avec des positionnements des locuteurs qui ne sont pas certes les mêmes.

On mesure exactement la lâcheté d'une politique à ce simple détail qu'à l'heure actuelle, à cinq

¹ "La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain, sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la République." Article premier de la Constitution tunisienne.

années de distance du drame lamentable qui se déroula dans la région de Thala, on n'a pas encore osé permettre l'édification du monument expiatoire ou commémoratifs, comme on voudra, du martyr des victimes qui succombèrent et qui cette fois aussi comptèrent un Italien parmi elles ! Les fonds, résultats d'une souscription dorment encore inemployés dans une banque.

Les Arabes ne veulent pas de ce monument ! [II. 1. 2. 2.]

Cependant, la nomination entre en concurrence avec d'autres nominations utilisées par les locuteurs pour référer aux habitants arabo-musulmans de la Régence de Tunis.

Des problèmes de catégorisation

Dans une réalité particulière, où *le Français de Tunisie* est catégorisé comme un citoyen français installé, pour des raisons politiques, militaires et administratives, du moins provisoirement, dans un pays qui n'est pas le sien mais où il se comporte en maître, *l'autochtone* – le programme de sens de la nomination le donne comme le vrai habitant du pays- est alors exclu des sphères politiques et économiques de son propre pays. Or, il se trouve que l'autochtone lui-même est d'une double appartenance quand on se réfère à la communauté ou à la confession d'origine. D'un côté il y a les arabo-musulmans, de l'autre les Juifs, installés dans le pays depuis de longue date.

Il s'agit certes de catégorisations sommaires dont la référenciation reste tributaire des pôles énonciatifs et des conditions générales de production des discours. Les catégorisations du réel se réalisent par le biais des nominations, celles-ci expriment le point de vue du locuteur sur le monde et les êtres qui le composent, elles sont aussi une façon d'exprimer ses positionnements à l'égard des êtres et des objets qu'il catégorise. Catégorisation et sous-catégorisation expriment ainsi le point de vue du locuteur sur le réel. La catégorisation de la population autochtone par le locuteur français dans son discours sur la Tunisie est l'expression du point de vue de celui-ci sur cette population et sur le pays. La catégorisation est dans ce cas tributaire du projet colonial et de l'idéologie du conquérant et ce sont les nominations qui produisent ce sens.

Pour la praxématique, ce sont les praxis qui permettent la catégorisation : les expériences sur le monde conduisent à une analyse du réel, auquel vient de se substituer l'outil linguistique. Les praxis linguistiques contribuent à faire ensuite travailler la catégorisation.

Les catégorisations référentielles se réalisent donc en termes linguistiques par la nomination et ne peuvent être appréhendées par le linguiste que par ce biais¹.

Notre étude de la nomination et de la représentation dans le DLFT, nous amène à nous arrêter sur les problèmes de catégorisations que les nominations impliquent.

¹ Sarah Leroy, in C. Détrie – P. Siblot – B. Verine, 2001, p. 48.

Ces problèmes sont liés d'une part à la réalité sociale, devenue complexe suite à l'occupation française en Tunisie, d'autre part aux motivations du discours et aux points de vue des locuteurs, des points de vue qui s'affrontent à propos des mêmes nominations.

Les nominations utilisées pour catégoriser les locuteurs des différents discours et leurs communautés respectives réfèrent aux trois grandes communautés auxquelles les différents paradigmes réfèrent : *les Français de Tunisie*, *les arabo-musulmans* et *les Juifs de Tunisie*. Pourquoi alors recourir à des catégorisations axées en même temps sur l'appartenance ethnique et/ou politique, pour les uns, et sur l'appartenance confessionnelle, pour les autres ?

4. 1. 1. Les catégorisations essentielles

Nous voulons tout d'abord nous arrêter sur les catégorisations essentielles, c'est-à-dire celles qui se retrouvent presque dans tous les discours. Les catégorisations récurrentes dans les différents discours sont les références ethniques, politiques, nationales et confessionnelles, même si les Français et les Occidentaux ne sont que rarement catégorisés par leur appartenance religieuse.

4. 1. 2. Les catégorisations politiques

L'instauration du régime du Protectorat en Tunisie est une action politique coloniale que le discours politique dès le début va essayer de justifier, d'en expliquer les impacts tant politiques que sociaux, économiques et culturels, sur la population du pays. L'interlocuteur privilégié des premiers discours des acteurs français est le Bey de la Régence de Tunis. Le souverain est auprès de ses sujets l'incarnation incontestable du pouvoir politique et religieux, en s'adressant à lui, le Gouvernement français et l'administration nouvellement installée vont ainsi préserver des rapports privilégiés avec son pouvoir non par respect à l'instance politique qu'il représente mais pour éviter de froisser la population arabo-musulmane et la communauté internationale.

Les nominations les plus usitées, dans les discours des acteurs politiques français comme dans ceux des nationalistes et même ceux des juifs, sont ainsi d'ordre politique par le biais desquelles les locuteurs expriment leur volonté de mettre en place une catégorisation politique du réel. Cependant ces nominations sont largement concurrencées par les nominations ethniques et confessionnelles, bien que les frontières entre les différentes catégorisations ne soient pas toujours faciles à discerner. Certaines nominations sont aussi bien politiques qu'ethniques, nationales que confessionnelles. Le locuteur qui exprime un point de vue politique recourt à des nominations politiques qui sont aussi ethniques ou confessionnelles.

Ainsi les nominations *les Tunisiens*, *les musulmans*, *les Juifs* et *les Français de*

Tunisie, produisent des sens qui sont tributaires du discours et de celui qui le produit. Pour un Français, les nominations référant aux Tunisiens arabo-musulmans sont politiques et confessionnelles. La nomination politique oppose ceux qu'elle désigne à la colonisation et au Gouvernement du Protectorat, alors que la nomination confessionnelle *les musulmans* crée une sous-catégorisation au sein des autochtones d'une part, d'autre part elle insiste sur cet élément pour les musulmans qui tiennent encore au facteur religieux dans leurs pratiques et dans leurs discours. Recourir à la nomination *les coreligionnaires* et non à des nominations telles que *les collègues* ou *les compatriotes*, par exemple, c'est exprimer un point de vue sur la catégorie sociale ainsi désignée.

Bien que les catégorisations politiques les plus utilisées soient celles qui réfèrent au *Gouvernement français*, à *l'administration coloniale*, à *Son Altesse le Bey de Tunis* qui sont les plus employées, les nominations et les catégorisations qu'elles produisent ne sont ni définitives ni étanches par rapport aux autres catégorisations. Les catégorisations politiques sont véhiculées par les nominations qui réfèrent aux instances politiques, mais aussi par toutes les nominations référant à la nouvelle situation créée par le régime du Protectorat. Ainsi en est-il des nominations telles que *les indigènes*, *les nationalistes*, *le Destour*, *les Jeunes-Tunisiens*, *les Destouriens*, *les Socialistes*, *les communistes* ...

Le peuple tunisien tirera la leçon des événements en renforçant son union dans la lutte contre ses oppresseurs. Destouriens, communistes et patriotes sans parti, dans un même élan patriotique engageront au coude à coude, comme lors de la grève nationale des 21, 22 et 23 décembre dernier le combat nécessaire. [I. 2. 1. 8]

La nomination *les indigènes* opérant une catégorisation sociale ou ethnique dans les discours produit par là même une catégorisation politique du moment que les indigènes s'opposent à la colonisation.

Les auto-nominations récurrentes dans les discours des Juifs de Tunisie sont essentiellement religieuses. Or, quand il est question des autres communautés, les nominations sont variables pour désigner les arabo-musulmans alors qu'elles sont presque les mêmes pour désigner la communauté française installée en Tunisie.

Nous pouvons soutenir que toutes les nominations produisent des catégorisations politiques du fait même du contexte politique qui y préside et de l'impact du discours politique sur les autres genres de discours. Qu'ils soient *indigènes*, *arabes*, *musulmans*, *nationalistes* ou *Tunisiens*, *les autochtones arabo-musulmans* sont désignés par rapport au régime colonial auquel ils sont opposés, même quand ils ne revendiquent que l'amélioration des conditions de vie de leurs compatriotes.

Les Français de Tunisie, colons ou agents de l'administration, dépendent du régime et du Gouvernement du Protectorat. Toutes les nominations qu'ils produisent pour s'auto-nommer et celles qui servent à les désigner dans les discours des autres

protagonistes produisent des catégorisations politiques d'abord. L'émergence de la nomination est étroitement liée à la colonisation.

4. 1. 3. Catégorisations sociales ou ethniques

Les catégorisations ethniques et sociales ne sont pas à isoler du contexte colonial qui préside aux discours et aux nominations. Cependant, les nominations ethniques ne sont pas indissociables des autres catégorisations politiques et confessionnelles. La nomination *la population tunisienne* est concurrencée par la nomination *la population musulmane* et progressivement par la nomination *le peuple tunisien*. Outre qu'elle produit une catégorisation politique, la nomination *les Français de Tunisie* produit une catégorisation sociale. Elle réfère à une communauté composée de Français installés dans la régence de Tunis.

D'autres nominations produisent les mêmes catégorisations : *Les indigènes, les Arabes, la population tunisienne de Tunis, les Européens, la colonie française de Tunisie, les Roumis, leurs frères de race (des Français), tous les jeunes indigènes, la masse des populations tunisiennes, la population indigène, la société tunisienne, nos classes ouvrières, la population rurale, la société civile, les indigènes de ce pays, les étrangers...*

Les discours des Juifs tunisiens produisent les mêmes nominations et celles-ci produisent les mêmes catégorisations sociales et ethniques, cependant les deux nominations utilisées par les locuteurs juifs pour s'auto-nommer, nommer les leurs comme celles que les autres locuteurs utilisent pour les nommer posent un problème de catégorisation. Bien qu'elles produisent une catégorisation confessionnelle les nominations produisent des catégorisations sociales quand il faut opposer la collectivité aux autres communautés vivant sur le sol de la Régence.

Les journaux tunisiens, chacun suivant son but et son rôle, s'occupent de la défense de l'intérêt particulier de quelques-uns, de l'intérêt d'un groupement ou de telle ou telle fraction de la population.

Seuls les Israélites tunisiens n'ont pas un organe pouvant prendre leur défense... [II. 4. 1.]

4. 1. 4. Les catégorisations confessionnelles

Les nominations de Soi et des Autres référant essentiellement aux trois communautés que sont les français de Tunisie, les autochtones, arabo-musulmans et juifs, produisent des catégorisations confessionnelles principalement des autochtones. Elles créent un schisme entre les composantes de la population autochtone. Il y a d'un côté les Musulmans et de l'autre les Juifs ou les israélites. Pourquoi recourir systématiquement à des catégorisations confessionnelles pour les autochtones et rarement pour les communautés européennes.

Les catégorisations confessionnelles sont récurrentes dans les discours des Français de Tunisie quand il leur faut désigner les habitants arabo-musulmans de la Régence de Tunis et très rarement les Juifs. Bien qu'ils recourent à une telle catégorisation

quand ils nomment les communautés autochtones, les Français de Tunisie ne recourent jamais aux nominations du genre pour s'auto-nommer ou nommer l'Occident en général, les Français en particulier. La catégorisation confessionnelle épouse les nominations référant à l'autre, aux autres. La seule nomination produisant une catégorisation confessionnelle référant aux chrétiens, nous la relevons dans le roman de Charles Géniaux. Par ailleurs, la nomination est produite dans le cadre du discours rapporté. Le narrateur met la nomination dans le discours des personnages arabo-musulmans et jamais dans celui des personnages français ou occidentaux. Les nominations font partie de l'interdiscours et témoignent de la formation discursive du discours de langue française en Tunisie.

Avec des doigts qui tremblent, Chadli serre la main de l'architecte. Jeanne s'est appuyée contre le dossier de son frère et la douceur de ses regards attendrit le jeune musulman. A cette minute, Abdoun comprend la loi terrible des nationalités en contact. Il aime Jeanne et cependant il souffre de la savoir Française et chrétienne, car la libre existence de cette jeune fille attende à son idéal de la femme musulmane.

Tandis que Chadli maintient l'affectueuse pression de ses doigts, ces mots répétés à satiété dans les assemblées arabes : Que Dieu maudisse les chrétiens ! s'obstine à ses oreilles. [III. 1. p. 171-172]

Recourir à des catégorisations confessionnelles pour un locuteur français c'est adopter un double positionnement à l'égard de ceux qui sont désignés. D'une part insister sur le facteur religieux pour les autochtones, principalement les musulmans d'entre eux, d'autre part créer un schisme entre les composantes de la population autochtone.

Dans les discours nationalistes, les nominations qui produisent la catégorisation confessionnelle de Soi et des siens s'inscrivent dans les nominations identitaires. Recourir aux nominations *les musulmans, la société musulmane*, c'est à la fois exprimer son appartenance à la communauté religieuse et confirmer son identité et celle des siens.

Deux nominations religieuses désignent les Juifs de Tunisie : *les Juifs* et *les Israélites*. Outre qu'elles sont en concurrence dans les différents discours des Juifs les deux nominations expriment deux points de vue différents des locuteurs juifs eux-mêmes.

La nomination *les Juifs* à laquelle les intellectuels juifs veulent substituer la nomination *les Israélites* produit des connotations et des stéréotypes liés à la communauté et à son histoire. La nomination *les Israélites* ne produisant ni les connotations ni les stéréotypes corroborés par la nomination *les Juifs* évoque le rêve d'un état propre à la communauté. Seul Albert Memmi exprime un positionnement différent, voire opposé à celui des locuteurs juifs, celui du nihiliste par excellence.

Moi je suis mal à l'aise dans mon pays natal et n'en connais pas d'autre, ma culture est d'emprunt et

*ma langue maternelle infirme, je n'ai plus de croyance, de religion, de traditions et j'ai honte de ce qui en eux résiste en moi. [...] je suis Tunisien mais **juif**, c'est-à-dire politiquement, socialement exclu, parlant la langue du pays avec un accent particulier, mal accordé passionnellement à ce qui émeut les musulmans ; **juif mais ayant rompu avec la religion juive** et le ghetto, ignorant de **la culture juive** et détestant la bourgeoisie inauthentique [...]. [III. 3. p. 364]*

Les catégorisations confessionnelles expriment ainsi les points de vue des locuteurs à l'égard d'eux-mêmes, des siens et des autres qu'ils désignent. Dans un contexte conflictuel, les catégorisations confessionnelles acquièrent de l'importance aussi bien pour le dominant que pour le dominé dont l'identité est en (re) construction et la religion fait incontestablement partie de l'identité à (re) construire.

5. De quelques re-nominations

La nomination qui fait partie de la praxis sociale permet par le biais de la langue d'établir des liens entre l'homme et le monde qui l'entoure. Si la praxématique use du praxème de la nomination c'est parce que cet élément est à la base des pratiques sociales. L'homme nomme les êtres et les objets en fonction de son positionnement à l'égard de ceux qu'il nomme. La nomination qu'elle soit ethnique, confessionnelle ou autre est présente dans tout discours identitaire puisqu'elle est liée à des enjeux sociolinguistiques complexes. Recourir à une nomination au lieu d'une autre c'est adopter une position à l'égard de celui qui est nommé et à l'égard de celui qui l'utilise. Le discours de langue française en Tunisie étant irrémédiablement dialogique, le locuteur recourt aux catégorisations produites dans le discours qui est sien, celui de sa communauté mais aussi dans celui de l'autre.

[...] une approche sociolangagière, permettant de rendre compte à la fois de tout ce qui, au niveau linguistique relève de la mise en relation des noms et des objets, et en même temps, des facteurs socioculturels et langagiers qui déterminent la création et le changement des noms¹

Le recours à une nouvelle nomination quand une autre existe déjà n'est pas gratuit. Accorder un nouveau nom, c'est re-nommer, et re-nommer c'est exprimer un nouveau rapport autre à l'objet ou à l'être re-nommé.

Parmi les re-nominations les plus marquées, nous citons celle adoptée par les juifs pour se nommer. Revisitant l'histoire de la communauté, ils ont opté pour la nomination les *Israélites* qu'ils préféraient à la nomination les *Juifs*. C'est un cas de re-nomination. Les motivations qui ont poussé le sujet du discours juif tunisien à opérer un tel choix sont d'un enjeu politique et social manifeste.

Nous constatons une concurrence entre l'une et l'autre nomination. Les rapports conflictuels trouvent écho dans le discours, dans les nominations et dans les catégorisations des composantes des différentes communautés désignées.

¹ Salah Akin (Sous la Direction de), 1999, Présentation, p. 8.

Nous nous demandons alors si les nominations produites dans les différents discours de langue française en Tunisie ont évolué ou non et dans quel sens ? Pour répondre à cette question, nous interrogeons d'abord les dictionnaires et par la suite nous étudierons l'évolution de quelques nominations dans les discours que nous analysons.

Bibliographie

Achard P., Bayle G. : 2000 : " Les Désignations de la " Race Maudite " dans Sodome et Gomorrhe ", in *Des Noms, Nomination, Désignation, Interprétations*, Sous la direction de Franck Neveu, Paris : SEDES, 205-220.

Akin S. :1999 : " Sans-papiers: Une dénomination dans cinq quotidiens de mars à août 1996", *Mots* 60, 59-75.

1999 : (Sous la Direction de) : *Noms et Re-Noms : La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Collection DYALANG, Rouen :

Arrivé M., Gadet F., Galmiche M, 1986 : *La Grammaire d'Aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion.

Charaudeau P., Maingueneau D. (Sous la direction de) : 2002 : *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris : Seuil.

Détrie C., Siblot P., Verine B. : 2000 : *Termes et concepts pour l'analyse du discours ; une approche praxématique*, Eds. Honoré Champion.

Guillorel H : 1999 : " Toponyme et politique", *Noms et Re-Noms : La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Salah Akin (Sous la Direction de), Collection DYALANG, Rouen : Publications de L'Université de Rouen, C.N.R.S, 61 - 91.

Kleiber G. : 1984 : "Dénomination et relations dénominatives", *Langages* 76, 77-94.

Siblot P. : 1989 : " Noms propres et mains sales. De l'inscription des luttes sociales dans les praxèmes en nomination individuelle", *Langages* 93, 64-83.

1991a : "Représentations de la langue et production d'ethnotypes ", *Les Français et leurs langues*, Colloque tenu à Montpellier les 5, 6 & 7 septembre 1988, Aix-Marseille : Publications de l'Université de Provence, 371-399.

1998c : "Signification du praxème nominal", *L'Information grammaticale* 77, 24- 27.